

L'acte préalable et l'acte actuel dans la Divine Volonté.

Je me disais: «Si un acte accompli dans la Volonté de Jésus est si grand, combien de ces actes, hélas, je laisse échapper!»

Mon doux Jésus, s'approchant de moi en mon intérieur, **Il me dit:**

«Ma fille,
il y a dans ma Volonté
- *l'acte préalable et*
- *l'acte actuel.*

L'acte préalable se produit lorsque l'âme, au début du jour,

- fixe sa volonté sur la Mienne,
- confirme qu'elle veut vivre et opérer dans ma Volonté uniquement.

Par cet acte, elle anticipe tous ses actes et elle les dépose dans ma Volonté.

Par ce consentement préalable,

- le soleil de ma Volonté se lève et
- ma Vie est reproduite dans tous les actes, comme dans un seul acte actuel.

Toutefois, l'acte préalable

peut être obscurci par certaines dispositions humaines:

- la volonté propre,
- l'estime de soi,
- la négligence, etc.

Toutes ces choses sont comme des nuages

- se plaçant devant le soleil et
- qui rendent sa lumière moins brillante.

L'acte actuel, quant à lui,

- n'est pas sujet aux interférences des nuages.

Mais il a la vertu de disperser tous les nuages.

Il fait lever d'autres soleils, dans lesquels ma Vie est reproduite

- avec une lumière et une chaleur encore plus intenses
- pour former autant de nouveaux soleils, plus beaux les uns que les autres.

Les deux actes sont nécessaires:

l'acte préalable donne l'élan, dispose le cœur et est la base de l'acte actuel.

L'acte actuel préserve et prolonge l'acte préalable.»